

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 5 :**

**USB - CLUBS SPORTIFS ADHERENTS
A L'USB - CONVENTIONS
PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT
AVENANT N° 1 VISANT A
L'OPTIMISATION DE LA GESTION DE
LA TVA POUR LES EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Séance ordinaire du 29 Janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absent : 0

Excusés : 10

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Maël FETOUH (à Françoise COSSECQ), Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

Absent :

Secrétaire : Sébastien LABAT

**DOSSIER N° 5 : UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB) – CLUBS SPORTIFS ADHERENTS A L'USB - CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT
AVENANT N° 1 VISANT A L'OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA TVA POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS –
AUTORISATION -SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Par délibération du 15 mars 2016 le Conseil Municipal a approuvé les termes des conventions pluriannuelles de partenariat avec l'Union Sportive Bouscataise et ses clubs sportifs adhérents à l'USB.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la vente de spectacles, les locations de salles aménagées, les prestations de services et les animations destinées aux personnes âgées sont assujettie à la TVA.

A compter du 1^{er} janvier 2019 dans le domaine des locations de salles aménagées sont rajoutés l'ensemble des sites sportifs mis à disposition de l'USB et de ses sections.

Aussi, il convient de compléter les conventions signées en 2016 par un avenant afin d'intégrer le principe de mise en place d'un loyer en contrepartie de cette mise à disposition, pour un montant total annuel de 121 507 €, pour l'ensemble des mises à dispositions concernées (soit 20 sections).

De ce fait, l'instauration de loyers annuels pour les associations sportives de l'USB va permettre à la ville d'optimiser sa gestion de la TVA sur l'ensemble des dépenses réalisées sur les équipements sportifs.

Ainsi,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 15 mars 2016 autorisant la signature de conventions pluriannuelles de partenariat avec l'Union Sportive Bouscataise et ses clubs sportifs adhérents,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Accepte que la ville mette à disposition de l'USB des locaux, moyennant un loyer fixé par décision du Maire,

Article 2 : Approuve les termes de l'avenant ci-annexé modifiant l'alinéa 1 de l'article 3 de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Union Sportive Bouscataise ainsi qu'avec ses clubs sportifs adhérents,

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant avec l'USB et l'ensemble de ses clubs sportifs adhérents et tout document y afférant.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V...